Image not found or type unknown

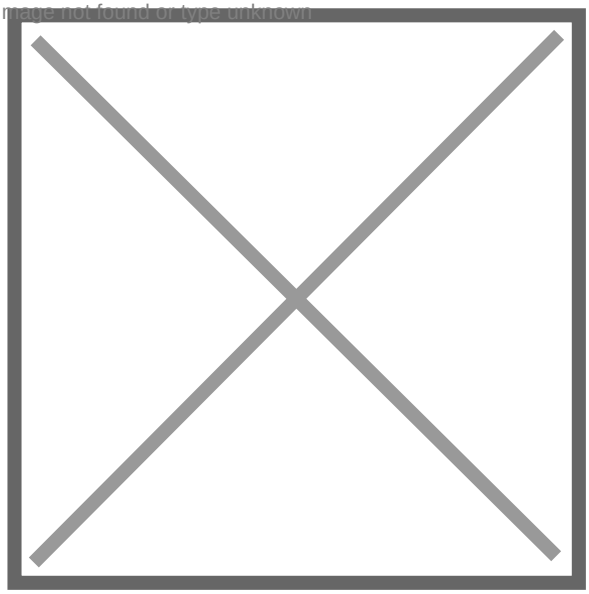

Résiliation pour sinistres consécutifs

Par **damathee**, le **21/03/2011** à **14:57**

Bonjour,

Assurée depuis 1991 je n'ai enregistré que 3 sinistres dont un en 2009 et 2 en 2010. J'ai changé de véhicule et malheureusement ai en quittant une place de parking reculé dans le véhicule d'un tiers (2 fois en peu de temps dû au changement de gabarit).
Mi-février j'appelle mon assureur pour une demande d'information, ce dernier m'informe que je ne suis plus assurée depuis le 2 décembre, motif : sinistre consécutif
Or, je n'ai reçu aucun courrier recommandé, j'ai donc roulé plus de 2 mois sans être assurée.
Je réclame en vain un n° de recommandé de manière à déposer une requête à la poste.
Mon assureur ne répondant pas à ma demande, je contacte l'agence responsable de son portefeuille qui m'indique qu'il avait été demandé à mon assureur de me proposer une résiliation à l'amiable.
Ce monsieur a su pourtant mettre en avant les avantages de la proximité d'un assureur afin de rapatrier dans son agence mes contrats assurance maison et santé. N'avait-il pas le devoir de me défendre auprès de son agence s'appuyant sur le fait que je n'avais depuis 21 ans de permis enregistré que ces 3 sinistres, de m'informer de la résiliation voyant que le recommandé (s'il y a eu envoi) n'avait pas été retiré.
Je ne peux m'assurer que chez un assureur spécialisé en acceptant un tarif prohibitif. Il me semble ne pas avoir mérité une telle majoration, je suis donc dans l'impossibilité d'utiliser ma voiture actuellement.
Merci de bien vouloir m'apporter une piste, je me sent totalement prise en otage par cet assureur qui ne me propose rien d'autre que de me faire héberger pendant 2 ans chez une de ses connaissances (montant de la cotisation annuelle *3) puis de me récupérer ensuite !!!
D'avance merci de votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés